

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 15 juin, à 20h00, au Club Nautique St-Louis, 360 Chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph, (Québec).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, maire
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur
- Madame Vivian Viviers, directrice générale

ABSENCE MOTIVÉE : Monsieur Guy Jacob, conseiller

Ouverture de la séance

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux personnes présentes et déclare cette séance ouverte.

7928- Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 15 juin 2009, tel que soumis.

7929- Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 19 mai 2009

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 19 mai 2009, après avoir corrigé les erreurs cléricales mentionnées.

7930 – Suivi du procès-verbal de la dernière réunion

Les points à préciser le seront dans le rapport de la directrice générale ci-dessous.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

7931 – Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de mai 2009;
- Conciliation bancaire au 31 mai 2009;
- Rapport budgétaire pour le mois de mai 2009 ;

7932– Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 900120 à 900160 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

7933 - Rapport de l'inspecteur

Monsieur Bourgault dépose son rapport du mois de mai 2009 pour des travaux d'une valeur de 84 400 \$.

- a) Électricité au Club Nautique : M. Bourgault précise que les travaux d'électricité sont terminés au Club Nautique. L'électricien reviendra pour quelques petits ajustements mais tout est beaucoup mieux et plus sécuritaire maintenant.
- b) Glissières de sécurité : Monsieur Bourgault mentionne qu'il n'a pas pris de rendez-vous avec les soumissionnaires car il faut d'abord décider ce que nous voulons exactement. Il est suggéré de communiquer avec Genivar pour connaître les normes obligatoires. On pourrait probablement obtenir une subvention pour la réfection des glissières mais on nous demandera sûrement de rénover selon les normes exigées.
- c) Réparations de la route au 422 et 854 Thomas-Maher : M. Bourgault mentionne que si nous pouvons obtenir une subvention, nous pourrions l'appliquer sur ces travaux de réfection. Nous reportons ce point à plus tard.
- d) Aménagement paysager des abris postaux : Les aménagements paysagers sont pratiquement terminés. Le budget est respecté.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

- e) Projet de construction d'un garage : Ce point est reporté puisque le propriétaire n'a pas encore produit ses plans.
- f) Branches sur la route : Monsieur Bourgault mentionne qu'un citoyen aimerait que la Ville voit à couper plusieurs branches en bordure de la route puisque ça peut causer des dommages à certains types de véhicules. Il est suggéré de vérifier qu'elle est la norme pour la hauteur à respecter à ce sujet et de faire rapport par la suite.
- g) Suivi d'un avis pour le 126, Chemin Thomas-Maher : Monsieur Bourgault a transmis un avis d'infraction au propriétaire du 126, suite à quelques plaintes reçues. Le propriétaire a demandé un délai pour ranger jusqu'à l'automne puisqu'il a été malade et n'a pu terminer ses travaux. Il a d'ailleurs demandé un permis pour la construction d'un garage.
- h) Marges de recul pour les zones RD-1 et RD-2 : Monsieur Bourgault explique aux membres du conseil que deux zones sur notre territoire ne peuvent respecter les normes applicables puisque les lots ne sont pas conformes. Il recommande que nous changions les marges de recul pour lesdites zones lors de l'adoption de notre nouveau règlement de zonage.
- i) Installation d'un quai au 414, Chemin Thomas-Maher : La propriétaire du 414 a, encore une fois cette année, installé son quai en partie chez le voisin. Monsieur Bourgault suggère qu'on lui impose une amende puisque c'est la troisième année de suite que nous avons des plaintes à ce sujet.

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de mai 2009.

7934 - Rapport de la directrice générale

- a) Subvention Hydro-Québec : Mme Viviers explique aux membres du Conseil qu'elle a assisté à une conférence de presse d'Hydro-Québec qui nous offre une subvention pour un projet communautaire. Le projet est d'obtenir de tous les citoyens de compléter un formulaire qui leur sera transmis à compter de janvier 2010 et pour chaque questionnaire complété, Hydro-Québec remettra à la Ville un montant de 35,00 \$. Il faut soumettre notre projet en septembre 2009 et le décompte sera fait en juillet 2010 avec la remise du chèque. Nous avons déjà un bon montant d'accumulé puisque 88 citoyens ont déjà répondu au questionnaire. Madame Viviers suggère que nous présentions un projet pour refaire la cuisine du Club Nautique et acheter

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

des appareils électroménagers économiseurs d'énergie. Nous pouvons recevoir jusqu'à 12 000 \$ de subvention.

- b) Remboursement de dépenses par Hydro-Québec : Lors de la conférence de presse mentionnée plus haut, Mme Viviers a appris que certaines dépenses pourraient être remboursées concernant la réfection du système électrique du Club Nautique. Elle verra de quoi il s'agit et nous fera rapport.
- c) Permis de vente d'alcool : Nous avons obtenu le permis de vente d'alcool pour les 6 à 8 au Club cet été. Cependant, il a fallu obtenir deux permis, soit un pour l'intérieur et l'autre pour l'extérieur à cause de la terrasse.
- d) Internet haute vitesse. Nous avons reçu une lettre de Vidéotron nous informant qu'ils se retirent du projet puisque la Coopérative de câblodistribution de Sainte-Catherine-Fossambault est intéressée à prolonger son réseau et que de plus, ils ne sont pas admissibles à la subvention gouvernementale.

De plus, nous avons demandé à Monsieur Drolet pour devenir promoteur du projet mais ce dernier préférerait que nous restions promoteur car il est actuellement en construction et ça nuirait à ses demandes de financement. Il confirme cependant que la Ville pourrait rester promoteur jusqu'à ce que la subvention soit amortie mais il assurera l'entretien et les réparations du réseau et par la suite il pourrait se porter acquéreur des installations du réseau.

- e) Échantillonnage d'eau au Club Nautique St-Louis : Une entente est intervenue avec Ville de Ste-Catherine pour effectuer l'échantillonnage d'eau du Club Nautique St-Louis au même prix que l'an dernier, soit 515 \$. Les préposés viennent faire 6 échantillonnages d'eau entre le 15 juin et le 15 septembre et les font analyser par la suite en laboratoire. Cet échantillonnage est obligatoire par le ministère.

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.

7935 – Demande de dérogation mineure pour le 1011, Chemin Thomas-Maher

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 1011, Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf, le 3 juin 2009;

ATTENDU QU'aucune personne intéressée n'a manifesté d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure au 1011, Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph soit:

- permettre l'établissement d'une remise de 1.6 m. x 2.4 m. sur une terrasse à être érigée en surplomb d'un escalier ajouré donnant accès au lac dans la cour arrière sur la rive, à une distance d'environ 5 mètres du littoral plutôt que 15 mètres, à la condition de ne pas déboiser d'arbres sains face au lac, tel que requis par les dispositions de l'article 3.3.5.1. du règlement numéro 94-117;

et autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité en ce sens.

7936 –Entente de service avec Ville de Ste-Catherine concernant l'échantillonnage de l'eau au Club Nautique St-Louis.

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement sur la qualité de l'eau potable Q-2, r.18.1.1.* la Ville de Lac-Saint-Joseph a l'obligation de prélever et faire analyser des échantillons d'eau potable en saison estivale, pour le Club Nautique St-Louis puisque son réseau dessert de l'eau potable à une clientèle de plus de 20 personnes;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville doit engager ou prendre entente avec du personnel accrédité selon les exigences du ministère de l'Environnement;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier possède l'expertise nécessaire;

ATTENDU QU'il ne s'agit que de prélever deux échantillons d'eau par mois pour la période du 15 juin au 15 septembre 2009;

ATTENDU la proposition préparée par M. Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la signature d'une entente entre les deux municipalités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009 moyennant la somme de 515 \$ incluant les frais d'administration de l'entente.

7937 – Tenue des 6 à 8 au Club Nautique St-Louis sous la responsabilité de la Ville.

Cette année, les 6 à 8 seront sous la responsabilité de Ville de Lac-Saint-Joseph. Nous engagerons une personne responsable pour s'occuper du bar. Monsieur Coulombe s'occupera de l'achat de la bière et du vin. Les mêmes traiteurs seront présents cette année soit Bryndt Smoked-Meat et Sushi Nagano.

Il est proposé par Monsieur Claude Lessard, appuyé par Monsieur Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la directrice générale à requérir les services d'une personne responsable pour s'occuper du bar les vendredis soirs.

7938 - Levée de la séance

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 20h40.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire